

QUESTIONS PENALES

LA PAUVRETE, LE CRIME ET LA PRISON

La question des liens entre économie délinquance et répression pénale est le plus souvent abordée au travers de la relation pauvreté-criminalité. Ce lien a un double mérite ; il a toutes les évidences de l'apparence et à peu près toutes les théories sociologiques ou économiques peuvent être utilisées pour tenter de le justifier.

Le débat sur les conditions économiques comme source de crime naît dès l'émergence d'un savoir et d'un discours criminologique au cours du XIXe siècle. Depuis, de très nombreux travaux empiriques s'inscrivant dans des approches théoriques diverses parfois opposées ont tenté de tester cette relation. Des résultats parfois peu probants et surtout contradictoires laissent la controverse ouverte. Ce lien s'appuie sur le résultat d'un processus social, la répression pénale, pour établir une relation de causalité.

En effet, la plupart des personnes arrêtées et condamnées à l'emprisonnement pour des infractions "traditionnelles" (vols, violences, et maintenant stupéfiants) sont issues des milieux touchés par la pauvreté et le chômage ; les détenus se distinguent nettement de l'ensemble de la population par leur situation socio-économique et leur place sur le marché du travail (chômeur ou sans profession définie). De ces constats, il peut paraître alors logique de conclure que le chômage et la pauvreté sont l'une des causes majeures de la criminalité. Tout aussi logiquement, il n'est donc pas surprenant que les prisons recrutent prioritairement leur "clientèle" parmi ces populations.

MARCHE DU TRAVAIL ET REPRESSION PENALE

Les relations entre l'économique et le pénal sont susceptibles d'une autre approche évitant ce débat récurrent. On peut s'interroger sur l'existence d'un lien entre l'évolution du marché du travail, (structurelle ou conjoncturelle) et les formes que prend la répression pénale. Il ne s'agit plus d'un discours sur les facteurs de la criminalité, mais d'une analyse des variations des modes de contrôle et de répression des délinquances en rapport avec les changements économiques (et cela quelque soit le lien éventuel entre économie et criminalité).

L'oeuvre de Rusche (1939), pionnière en la matière et à l'origine de ce type d'interrogation, a ouvert pour la recherche un champ s'orientant schématiquement selon deux pôles :

- les relations entre les modes de production et l'économie des peines ;
- l'influence de la conjoncture économique sur la répression pénale.

La première orientation concerne les mouvements de longue période : un système de production tendrait à mettre en oeuvre le régime des peines correspondant au développement de ses forces productives. Ainsi pourrait-on interpréter la place centrale de l'emprisonnement au début du XIXe siècle dans le cadre d'un capitalisme naissant (contrôle d'un surplus de main-d'oeuvre d'origine rurale et très fluctuante), et l'évolution de la fin du XIXe vers une diversification des peines non privatives de liberté (laissant sur le marché du travail une population disponible pour l'emploi, nécessaire à une expansion économique intensive).

La seconde orientation a suscité un grand nombre de travaux empiriques. Ils ont principalement étudié les relations entre les fluctuations du marché du travail et un type de peine : l'emprisonnement. Ces liens entre chômage et incarcérations sont généralement testés par comparaisons spatiales intra ou trans-nationales ou par analyse de séries chronologiques.

La récession dans laquelle sont entrées les économies occidentales au milieu des années 70 et les travaux de criminologues anglo-saxons mettant l'accent sur la répression pénale comme moyen de contrôle des "populations à problèmes" furent l'occasion d'actualiser la réflexion. On peut citer comme exemple la synthèse de Box (1987) qui met l'accent sur la sensibilité particulière, durant une période de crise économique, de l'opinion publique mais aussi des professionnels (singulièrement des magistrats) au développement d'une insécurité liée à la précarisation d'une fraction de la population.

De l'ensemble des travaux empiriques, menés principalement en Grande-Bretagne, au Canada et aux Etats-Unis, se dégage, une constatation : la population pénitentiaire s'accroît en période de récession économique.

Trois points forts sont à souligner :

- les entrées en prison varient en fonction de la situation du marché du travail;
- la relation chômage-incarcération est vérifiée indépendamment des niveaux de criminalité enregistrée ;
- l'influence des variations de structures démographiques est importante.

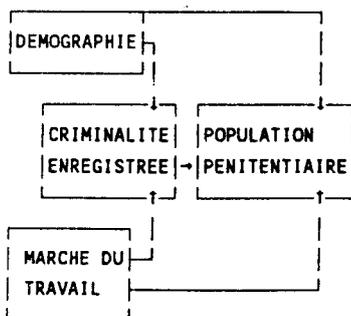
En France aussi... un double constat peut être fait :

- en examinant sur un siècle les séries pénitentiaires et les données économiques, on relève une assez grande simultanéité entre les périodes d'inflation carcérale et celles de récession économique (tout au moins si l'on tient compte des changements démographiques et des événements politiques) (voir graphiques) ;
- les personnes incarcérées représentent une population spécifique par le sexe, l'âge et le statut social. L'analyse du fonctionnement de la justice pénale montre que, quelle que soit la tendance à long terme, on peut constater la permanence d'un "noyau dur" de la répression. Il se caractérise à la fois par les types d'infractions - "la criminalité traditionnelle" -, les sanctions prononcées emprisonnement ferme -, et le profil des condamnés ouvriers et chômeurs -. Ces caractéristiques ont amplement été mises en évidence dans les travaux d'analyse des filières pénales et de démographie carcérale (Aubusson 1987, Lévy 1987, et Tournier 1987).

MODELE

Cette hypothèse d'une variation de l'emprisonnement en fonction du chômage a fait l'objet de la construction d'un modèle économétrique à partir de séries chronologiques. Les tests empiriques ne portent pas sur le fonctionnement du processus pénal mais évaluent l'existence d'une relation entre marché du travail et population pénitentiaire, toutes choses étant égales par ailleurs, notamment l'évolution de la criminalité enregistrée. Deux périodes ont été étudiées : 1920-1938 et 1953-1985 (les seuils retenus permettent d'éviter les perturbations statistiques résultant des deux guerres mondiales). La méthode adoptée pour le traitement des données est celle des régressions multiples, fréquemment utilisée dans l'analyse de séries chronologiques. Le modèle testé évalue l'influence des variables dépendantes (les populations pénitentiaires et en flux et en stock), tous les autres facteurs étant contrôlés. D'où la nécessité d'introduire dans le modèle un indicateur de la criminalité enregistrée afin de tester la relation entre chômage et emprisonnement indépendamment du nombre d'affaires et de personnes traitées par le système pénal.

Le modèle se présente ainsi :



Le modèle permet de tester les relations entre variables, notamment de confirmer ou d'infirmer l'influence du marché du travail sur la criminalité enregistrée ou sur la population pénitentiaire.

Les quatre variables sont décrites par les séries statistiques suivantes :

- population pénitentiaire : les effectifs, les flux d'entrée et le nombre de prévenus ;
- marché du travail : les effectifs de chômeurs estimés ou enregistrés. Pour la période 1953-1985 un indicateur rend compte des formes de chômage frictionnel (ajustement de l'offre et la demande) ;
- criminalité enregistrée : les statistiques de police, faits constatés et personnes mises en causes. Malgré leurs biais et leurs difficultés d'interprétation, ce sont les seules séries dont on dispose pour une première approche de cette variable. Elles ne sont disponibles que pour la période 1953-1985, pour la période antérieure on a utilisé les statistiques de procès-verbaux et de plaintes enregistrées par le parquet ;
- démographie : la population (active structurée selon le sexe et l'âge). On a tenu compte de l'effet des amnisties pour la seconde période.

RESULTAT

Les tests économétriques donnent les résultats suivants :

- La relation (1) (chômage et criminalité) ne se vérifie sur aucune des périodes étudiées. Les tests ne donnent pas de résultats satisfaisants ;
- La relation (2) (chômage et emprisonnement) correspondant à l'hypothèse de base de cette recherche, celle de l'influence directe des variations du marché du travail, est confirmée pour les deux périodes étudiées. Les populations pénitentiaires varient de façon significative en fonction de l'évolution du chômage, indépendamment du niveau de la délinquance enregistrée.
- Les variations démographiques pèsent d'un poids important sur l'évolution des populations pénitentiaires. Cet effet se vérifie pour les deux périodes qui connaissent pourtant, sur ce plan, des évolutions opposées. Les variations de populations en volume plus qu'en structure par âge semblent jouer un rôle déterminant. Une analyse plus fine sur la seconde période (1953-1985), n'a pas permis de distinguer clairement à quel stade du processus interviennent ces variables démographiques : sur l'effectif des justiciables (mis en cause par la police) ou sur celui des personnes incarcérées. Cependant, la relation directe entre démographie et population pénitentiaire donne des tests statistiques significatifs.

MARCHE DU TRAVAIL ET PROCESSUS PENAL : ESSAI D'INTERPRETATION

L'image d'une justice pénale fonctionnant de façon homogène ne résiste pas à l'examen. Les processus sont différenciés selon le type d'infraction et les procédures suivies. Une filière particulière au sein du système pénal est réservée à la répression de la "criminalité traditionnelle" ; elle se distingue par les procédures suivies et les peines finalement prononcées. Ce circuit joue un rôle hégémonique dans l'approvisionnement des prisons. Au sein de cette filière, tout un processus de sélection précédant le jugement, par des mesures restrictives de liberté (garde à vue, défèrement, renvoi en comparution immédiate, mise en détention provisoire) pèse sur le choix des peines. Les personnes poursuivies

socialement marginales n'offrent que peu de garanties de représentation et risquent de faire davantage l'objet d'une mesure restrictive de liberté. On peut ainsi parler de "population cible" de la justice dans son circuit le plus répressif : un sous-prolétariat et la population la plus fragile sur le marché du travail (jeunes et étrangers).

Les périodes de récession économique se traduisent par une détérioration des conditions sur le marché du travail avec, pour conséquences, une exclusion des plus inaptes par le chômage de longue durée et une précarisation des emplois, notamment pour ceux qui entrent dans la vie active.

Ce double effet d'exclusion et précarisation élargit ce que l'on pourrait appeler le "bassin de recrutement" de la justice pénale : "les populations cibles".

Les mécanismes du circuit pénal où, à chaque stade, sont prises des mesures restrictives de liberté, conduisent à une augmentation du nombre des personnes incarcérées.

Les peines d'emprisonnement prennent une place plus large dans la répression de la criminalité. Les durées des détentions provisoires et des peines tendent à augmenter. Les sorties par libération conditionnelle se ralentissent du fait de la pénurie d'emplois. Les effectifs des détenus s'accroissent ainsi sous les effets conjugués d'une accélération des entrées, d'un allongement des séjours et d'une raréfaction des sorties. Le processus s'auto-alimente et peut s'accélérer en période de récession de longue durée.

Cependant des éléments modulateurs renforcent ou atténuent les effets presque mécaniques de ce processus. Certains restent externes, d'autres interviennent au sein du système pénal, comme par exemple :

- Les variations démographiques. Ainsi le nombre des jeunes adultes influe sur le volume des "populations cibles" qui se caractérisent, entre autres, par leur âge.

- Le sentiment d'insécurité. Les études sur le développement du sentiment d'insécurité mettent l'accent sur son lien avec la précarisation économique et la dislocation du tissu social. Dans les périodes de difficultés économiques, on peut supposer la montée des intolérances, le renforcement des pratiques d'appel à la justice pénale et la demande d'une répression plus sévère des infractions, même de faible gravité. Le pénal devient aussi l'enjeu de débats politiques qui nourrissent cette inquiétude.

- Les professionnels de la justice, magistrats et policiers, se font l'écho de ce sentiment et peuvent répondre à ces attentes par des pratiques de répression plus sévère, multiplication des décisions d'incarcération, prononcé de peines plus lourdes de la part des magistrats. Le rôle des policiers est à souligner. Souvent assez proches des catégories sociales où se développent ces formes d'intolérance, ils opèrent le premier tri parmi les populations entrant dans le processus pénal et prennent les premières mesures souvent décisives dans l'orientation vers une incarcération.

- Les politiques :

sociales : si des programmes d'indemnisation du chômage et d'aides sociales sont développés, ils peuvent enrayer le glissement vers la marginalisation des plus défavorisés ;

économiques : elles peuvent de même lutter contre la segmentation du marché du travail et éviter une précarisation durable d'un grand nombre d'emplois ;

pénales : elles peuvent soit tenter d'enrayer le processus, soit suivre le mouvement et même l'amplifier dans l'espoir de gains politiques. Dans le premier cas, il ne faut sans doute pas en surestimer les effets ; elles ne peuvent aller trop nettement contre une demande sociale de répression et se heurtent dans leur mise en oeuvre à l'éventuelle réticence des agents du système pénal. Dans le second cas elles sont confrontées à l'engorgement du système pénal, notamment des prisons. De ce fait, l'Etat risque alors une perte de légitimité par l'écart entre l'annonce d'une politique plus répressive et la perception de sa relative inefficacité.

Ces analyses ne permettent pas d'apporter une réponse définitive à la question sur les relations entre le chômage et l'emprisonnement. Cette recherche n'éclaire pas les médiations existantes entre cette variable socio-économique et les processus pénaux.

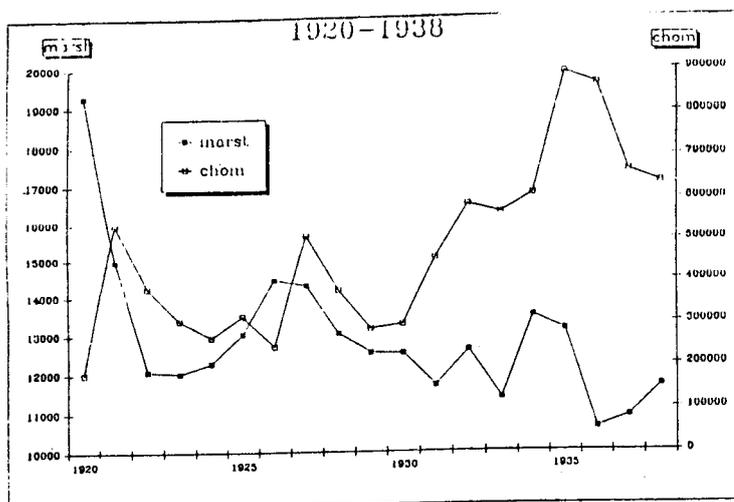
Cependant il s'en dégage quelques lignes de forces dans le fonctionnement de la justice pénale : avec les variations démographiques, les évolutions du marché du travail jouent un rôle non négligeable sur les formes de répression pénale, la place de l'emprisonnement et l'inflation des populations carcérales.

La question reste particulièrement d'actualité dans une période qui connaît non seulement la persistance d'un niveau élevé de chômage mais aussi une évolution vers la précarisation de tout un secteur de l'emploi .

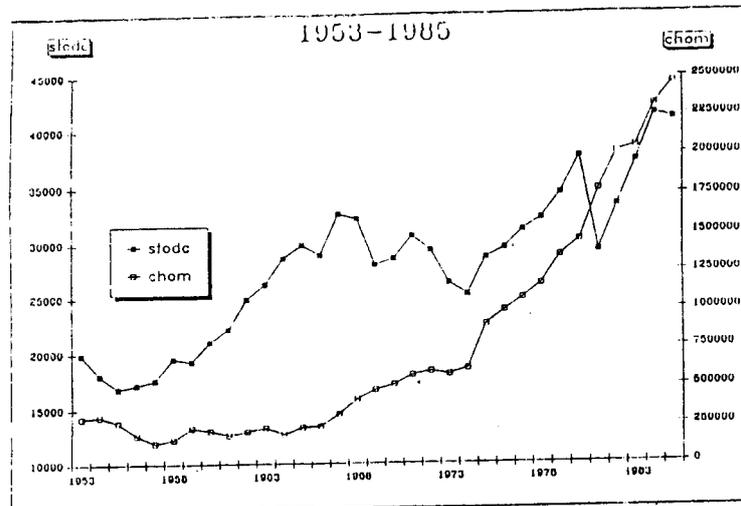
Bernard LAFFARGUE
Thierry GODEFROY

Références :

- Aubusson de Cavarlay (B.), 1987 : La diversité du traitement pénal, *Données sociales*, 8, 589-593.
Box (S.), 1987 : *Recession, Crime and Punishment*, Londres, Mc. Millan.
Levy (R.), 1987 : *Du suspect au coupable : le travail de police judiciaire*, Genève-Paris, Médecine et Hygiène, Librairie des Méridiens.
Rusche (G.) et Kirchheimer (O.), 1939 : *Punishment and Social Structure*, New York, Columbia Univ. Press.
Tournier (P.), 1987 : La population carcérale, *Données Sociales*, 6, 595-597.



MARST = effectifs des détenus
CHOM = effectifs des chômeurs



STODC = effectifs des détenus
CHOM = effectifs des chômeurs

VIENT DE PARAÎTRE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE "TRAVAUX ET DOCUMENTS" :

Le retour en prison. Analyse diachronique par Annie KENSEY, (SCERI) et Pierre TOURNIER, (CESDIP), travaux et documents, n° 40, avril 1991.

COLLECTION DU CESDIP "ETUDES ET DONNEES PENALES" :

La détention des mineurs, observation suivie d'une cohorte d'entrants, par Pierre TOURNIER, n° 62 1991.

Prisons, peines de prison par Claude FAUGERON et Jean-Michel LE BOULAIRE, n° 61 1991.

Dans la revue *Déviante et Société*, 1991, Vol. XV, n°1 :

Renée ZAUBERMAN, *Victimes en France : Des positions, intérêts et stratégies diverses*, pp.27-49.

Claude FAUGERON, *La production de l'ordre et le contrôle pénal. Bilan de la recherche en France depuis 1980*, pp.51-91.

A PARAÎTRE

Changements économiques et répression pénale : plus de chômage, plus d'emprisonnement ?, CESDIP, *Déviante et contrôle social*, n°54, 1991, par Thierry GODEFROY et Bernard LAFFARGUE.

Directeur de la publication
 Claude FAUGERON
 Coordination : Edwin MATUTANO
 Diffusion : Ghislaine CAPDEVIELLE
 Bessie LECONTE
 (Tél. 44.77.78.87)

Imprimeur : Ministère de la Justice
 Dépôt légal : 2ème trimestre 1991
 Reproduction autorisée moyennant
 l'indication de la source et
 l'envoi d'un justificatif